



Pro Form Products Ltd.
604 McGeachie Drive
Milton, Ontario, L9T 3Y5
Canada
905-878-4990

PRODUIT: PF 652C APPRET INCRUSTANT 2K

SECTION 01: IDENTIFICATION

Identificateur de produit..... PF 652C APPRET INCRUSTANT 2K
Autres moyens d'identification
Famille chimique..... Mélange.
Usage recommandé et restrictions Peintures.
d'utilisation
Identificateur du fournisseur initial..... Pro Form Products Ltd.
604 McGeachie Drive
Milton, Ontario L9T3Y5
Tel (905) 878-4990 Fax (905) 878-1189
numéro d'urgence 24 heures :..... Pour le transport des urgences (au Canada) appellent CANUTEC 1-888-226-8832
(CAN-UTEC) ; AUX ÉTATS-UNIS, APPELEZ CHEMTREC 1-800-424-9300.
Pour les cas d'urgence médicales, communiquez avec votre centre antipoison local.
-
Classification de NFPA..... Santé : 2 Feu: 4 Réactivité: 0.
IHM..... S: 2 F: 4 R: 0.

SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS



Classification de danger..... Liquides inflammables 2. Irritation cutanée — catégorie 2. Lésions oculaires graves — catégorie 1. Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — 3. (effets narcotiques). (système respiratoire). Cancérogénicité — 2. Toxicité pour la reproduction — 1. Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 2. Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 2.

Mention d'avertissement..... DANGER.

Description du danger..... H225 Liquide et vapeur très inflammables . H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut causer la somnolence ou des vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H360 Risque d'endommager la fécondité ou l'enfant à naître. H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes . H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Prévention..... P201 Se procurer les instructions avant utilisation . P202 Ne pas manipuler ce produit avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité . P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel antidéflagrant. P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. P260 Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols. P264 Se laver soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un lieu bien aéré. P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

Intervention..... P370 + P378 en cas d'incendie - utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2 ou la mousse pour l'extinction. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P302 P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. . P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P332 P313 - consulter un médecin en cas d'irritations. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304 + P340 -EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer . P308 P311 si exposés ou concernées ; appeler un centre antipoison ou un médecin. P308 P313 si exposés ou intéressés, consulter un médecin/conseils.

PRODUIT: PF 652C APPRET INCRUSTANT 2K**SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS**

| | |
|------------------|--|
| Stockage..... | P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. |
| Élimination..... | P501 Eliminer le contenu, les déchets ou les récipients vides conformément aux réglementations locales. |
| Note | Ce mélange de produit a été classé selon ses ingrédients. |

SECTION 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| DÉNOMINATION CHIMIQUE ET LES SYNONYMES | # CAS | % POIDS |
|--|------------|---------|
| Alcool éthylique | 64-17-5 | 15-40 |
| Talc | 14807-96-6 | 7-13 |
| Toluène | 108-88-3 | 5-10 |
| Acétone | 67-64-1 | 5-10 |
| Alcool isopropylique | 67-63-0 | 5-10 |
| Méthanol | 67-56-1 | 3-10 |
| Acétate de t-butyle | 540-88-5 | 1-5 |
| Alcool butylique | 71-36-3 | 1-5 |
| Acétate d'éthyle | 141-78-6 | 1-5 |
| Xylène | 1330-20-7 | 0,5-1,5 |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | 0.1-1 |
| Éthylbenzène | 100-41-4 | 0.1-1 |

<<Les concentrations réelles retenues comme un secret commercial>>

SECTION 04: PREMIERS SOINS

| | |
|--|---|
| Inhalation..... | En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène, obtenir des soins médicaux. |
| Ingestion..... | Si l'ingestion est suspectée, contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas tenter de faire vomir. Si des vomissements spontanés surviennent, faire pencher la victime vers l'avant avec la tête vers le bas afin d'éviter l'aspiration du liquide dans les poumons. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. |
| Contact avec la peau..... | Enlever les vêtements contaminés et immédiatement laver les surfaces exposées avec une grande quantité d'eau pendant au moins 30 minutes ou 60 minutes pour les surfaces du corps critiques. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux..... | Rincer immédiatement les yeux avec l'eau courante pendant au moins 30 minutes de préférence jusqu'à 60 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. . Obtenir des soins médicaux. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. Alcool méthylique: L'intoxication débute par une dépression du système nerveux central se traduisant par une narcose, suivie d'une période de latence asymptomatique qui dure généralement de 12 à 24 heures. L'acidose métabolique s'installe et apparaissent alors des symptômes tels que des maux de tête, des vertiges, des nausées et des vomissements. Ceci est suivi, dans les cas plus graves, par des douleurs abdominales et musculaires ainsi que des difficultés respiratoires. On observe également des troubles tels que la vision brouillée, la photophobie, l'altération du réflexe pupillaire et des douleurs aux yeux. L'acétone est un irritant grave des yeux pouvant causer des dommages réversibles à la cornée. Elle est légèrement irritante pour la peau. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, larmoiement, rougeur, gonflement et vision brouillée. Les vapeurs ont un effet narcotique et peuvent causer des maux de tête, fatigue, vertiges et nausées. Peut irriter les muqueuses des voies respiratoires. Ce produit contient des ingrédients qui sont soupçonnés d'endommager la fertilité ou l'enfant à naître. Ce produit contient des ingrédients qui peuvent causer le cancer. Risques avérés d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée . |
| Plus d'informations..... | Le principal danger de l'ingestion est l'aspiration du liquide dans les poumons produisant une pneumonie chimique. Traitement symptomatique des victimes. Dans le cas d'un incident concernant ce produit, s'assurer que les autorités médicales reçoivent une copie de cette fiche de données de sécurité. |

PRODUIT: PF 652C APPRET INCRUSTANT 2K**SECTION 05: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

| | |
|---|--|
| Agents extincteurs appropriés et inappropriés | Mousse "d'Alcool", CO2, poudre chimique. Brouillard d'eau. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Ne pas utiliser un jet d'eau. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux, notamment la nature de tout produit de combustion dangereux | Extrêmement inflammable. Ce matériau est un accumulateur statique. Ce matériel peut entraîner un risque d'incendie. Produits de décomposition thermique sont toxiques. Peuvent inclure :. Oxydes de carbone (CO, CO2). Formaldéhyde. Dans des conditions acides chaudes :. Isobutène. Acide acétique. |
| Équipements de protection spéciaux et ... précautions spéciales pour les pompiers | Les pompiers devraient être équipés d'un appareil respiratoire autonome et d'un vêtement de protection complet pour se protéger contre les vapeurs potentiellement toxiques et irritantes. La vapeur de solvant est plus lourde que l'air et peut voyager une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et faire un retour de flamme. . Refroidir les récipients exposés au feu avec le jet d'eau froide. La chaleur entraîne l'accumulation de la pression et peut provoquer une rupture explosive. L'acétone est un liquide très inflammable. Il s'enflamme facilement en présence de chaleur, d'une source d'inflammation, telle une flamme nue ou une étincelle (incluant une décharge électrostatique). Les solutions aqueuses d'acétone peuvent aussi s'enflammer. Les vapeurs d'acétone sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir une grande distance vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. |

SECTION 06: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Liquide extrêmement inflammable. Aucun prend les mesures impliquant des risques personnels ou sans formation adéquate. Prendre des précautions contre les rejets statiques. Utiliser les outils et l'équipement sans étincelles pour ramasser les matières déversées. Équipements doivent être mis à la terre. Isoler la zone et les garder loin des personnes non autorisées. Ne pas marcher à travers le produit déversé. Porter un équipement de protection recommandé. Bien ventiler. Fenêtres et portes afin de permettre une circulation d'air. Digue zone afin d'éviter la propagation. Peut être nécessaire d'utiliser des chaussettes absorbantes ou déversement oreillers. Arrêter la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Prévenir le ruissellement dans les drains, égouts et autres cours d'eau. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Cas de fuite ou de déversement..... | Ventiler. Éliminer toutes sources d'ignition. Évacuer tout le personnel non essentiel. Éviter tout contact personnel. Contenir le déversement. Prévenir l'évacuation dans les tuyaux, les égouts et d'autres voies d'eau. Absorber avec une substance inerte sèche et mettre dans un contenant approprié des déchets. Les produits déversés et de l'eau de rinçage sont classés comme déchets chimiques et doivent être éliminés conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales. |

SECTION 07: MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|--|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ce matériau est un accumulateur statique. Prévenir l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à terre l'équipement de manutention. Éviter tout contact de la peau et ventiler adéquatement, sinon porter un appareil de protection respiratoire approprié. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution. Les employés devraient se laver les mains et le visage avant de manger ou de boire. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Stocker à l'écart de matières comburantes et des produits réducteurs. Stocker à l'écart de la lumière du soleil. Éviter :. Polystyrène, caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, EPDM. |

SECTION 08: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| INGRÉDIENTS | ACGIH TLV | | PEL | OSHA PEL | | NIOSH |
|------------------|--------------------------------------|------------|-----------|--------------------|------------------------|-------|
| | TWA | STEL | | STEL | REL | |
| Alcool éthylique | 1,000 ppm CA ON: 1,000 ppm (STEL) | Pas établi | 1,000 ppm | Pas établi | 1,000 ppm | |
| Talc | 2 mg/m3 CA ON: 2mg/kg (TWA) | Pas établi | 2 mg/m3 | Pas établi | 2 mg/m3 | |
| Toluène | 20 ppm CA ON: TWA: 20 ppm | Pas établi | 200 ppm | 500 ppm 10 minutes | 100 ppm / STEL 150 ppm | |
| Acétone | 250 ppm TLV | 500 ppm | 1,000 ppm | Aucune donné | 250 ppm | |

PRODUIT: PF 652C APPRET INCRUSTANT 2K

SECTION 08: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| INGRÉDIENTS | TWA | ACGIH TLV STEL | PEL | OSHA PEL STEL | REL | NIOSH |
|--|--|---|-------------|------------------|------------------------|-------|
| Alcool isopropylique | 200 ppm | CA ON: 500ppm (TWA); 750ppm (STEL) 400 ppm | 400 ppm | 500 ppm | 400 ppm | |
| Méthanol | 200 ppm | CA ON: 200 ppm (TWA), 400 ppm (STEL) 250 ppm cutanée | 200 ppm | Pas établi | 200 ppm / STEL 250 ppm | |
| Acétate de t-butyle | 200 ppm | CA ON: 200 ppm (TWA), 250 ppm (STEL) Pas établi | 200 ppm | Pas établi | 200 ppm | |
| Alcool butylique | 20 ppm | CA ON: 50ppm (TWA), 150ppm (STEL) Pas établi | 100 ppm | Pas établi | 50 ppm cutanée | |
| Acétate d'éthyle | 400 ppm | CA ON: 20 ppm (TWA) Pas établi | 400 ppm | Pas établi | 400 ppm | |
| Xylène | 50 ppm | CA ON: 400 ppm (TWA) 150 ppm | 100 ppm TWA | Pas établi | Pas établi | |
| Dioxyde de titane | 10 mg/m3 | ON: 100ppm (TWA); 150ppm (STEL) Pas établi | Pas établi | 15 mg/m3 | Pas établi | |
| Éthylbenzène | 100 ppm | 125 ppm | 100 ppm | Pas établi | 100 ppm / STEL 125 ppm | |
| Contrôles d'ingénierie appropriés..... | Assurer une ventilation naturelle ou mécanique pour contrôler les niveaux d'exposition au-dessous des limites d'exposition. Ventilation mécanique locale devrait être utilisé à la source de contamination de l'air, comme de l'équipement de processus ouvert ou au cours de la purge des opérations, pour capturer les gaz et les vapeurs qui peuvent être émis. Les Sources de référence concernant la ventilation industrielle (telles que la Ventilation industrielle de l'ACGIH) devrait être consultées pour des conseils sur la ventilation adéquate. . Aspiration antidéflagrant. | | | | | |
| Équipements de protection individuelle | | | | | | |
| Yeux/type..... | Lunettes de protection contre les produits chimiques liquides. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque facial complet s'il y a un risque d'éclaboussures. | | | | | |
| Gants/type..... | Porter un équipement de protection de la peau. La sélection d'un équipement de protection de la peau dépend de la nature du travail à effectuer. Dans le cas des mélanges, composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. Fournisseur de gants contact pour obtenir des recommandations. | | | | | |
| Respiratoire/type..... | La ventilation locale est recommandée. Porter un respirateur approprié, bien ajusté lorsque les niveaux de contaminants dépassent les limites d'exposition recommandées. Consulter CSA Z94.4-M1982. | | | | | |
| Vêtements/type..... | Porter des vêtements protecteurs adéquats. | | | | | |
| Chaussures/type..... | Bottes de sécurité selon les réglementations locaux. | | | | | |
| Autres/type..... | Les douches d'urgence et les stations de lavage oculaire devraient être disponibles. Les employés devraient se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou avant d'utiliser des produits du tabac. | | | | | |

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| Apparence /l'état physique | Liquide. |
| Couleur..... | Vert olive. |
| Odeur..... | Odeur de solvant. |
| Seuil de l'odeur (ppm)..... | Non disponible. |
| pH..... | Ne s'applique pas. |
| Point de fusion et point de congélation (deg < 0 °C. (estimation). C) | |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition (deg C) | 56°C (133 °F). (acétone). |
| Point d'éclair (°C), méthode..... | -18°C. (estimation ; l'ingrédient le plus bas point d'éclair). |
| Taux d'évaporation..... | > 1,0. |
| Inflammabilité (solides et gaz)..... | Ne s'applique pas. Liquide inflammable. |
| Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.) | 12.6. |
| Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.).. | 1.0. |
| Pression de vapeur (mm Hg)..... | Non disponible. |
| Densité de vapeur (air = 1)..... | >1. |

PRODUIT: PF 652C APPRET INCRUSTANT 2K**SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

| | |
|--|-------------------------|
| Densité relative (gravité spécifique)..... | 0.873. |
| Livres/USG..... | 7.28. |
| Solubilité..... | Négligeable. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau..... | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation (deg C). | >300°C. |
| Température de décomposition..... | Non disponible. |
| Viscosité..... | Non disponible. |
| % volatile par volume..... | 66.44. |
| COV (moins d'eau)..... | 4.48 lb/USG; 536.8 g/L. |

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable ; polymérisation dangereuse ne se produira pas. |
| Stabilité chimique..... | Stable à des températures et à des pressions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses..... | La polymérisation dangereuse ne se produira pas. |
| Conditions à éviter, y compris les décharges d'électricité statique, les chocs et les vibrations | Tenir à l'écart de la chaleur. Charge électrostatique. |
| Matériaux incompatibles..... | Acides forts. Des bases solides. Oxydants forts. Agents réducteurs. Aldéhydes. Ammoniac. Peroxydes. Composés chlorés. L'acétone réagit violemment avec les hydrocarbures chlorés tels que le chloroforme en présence d'une base forte. Évitez les caoutchoucs naturel, butyl et néoprène. . |
| Produits de décomposition dangereux..... | Aucun produit de décomposition dangereux lorsque stockés et manipulés correctement. Voir produits de combustion dangereux section 5. |

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

| INGRÉDIENTS | LC50 | LD50 |
|---|---|---|
| Alcool éthylique | 20,000 ppm 10 heures rat | 3,400 mg/kg orale souris |
| Talc | Non Disponible | Non Disponible |
| Toluène | 49 g/m3 rat inhalation 400 ppm souris inhalation 24hr | 636 mg/kg rat orale 14 100 uL/kg lapin peau |
| Acétone | 50 100 mg/m3 rat inhalation | 5 800 mg/kg (rat orale) |
| Alcool isopropylique | 72600 mg/m3, rat (4 hr) | 1870 mg/kg (orale, rat). 4059 mg/kg (dermique, lapin) |
| Méthanol | 64,000 ppm 4 heures rat | 420 mg/kg orale, 5628 mg/kg rat orale 15,800 mg/kg lapin cutanée |
| Acétate de t-butyle | >2,230 mg/m3 4 heures rat | 4,100 mg/kg rat orale >2 g/kg lapin cutanée |
| Alcool butylique | 8,000 ppm 4 heures rat | 790 mg/kg rat orale 3400 mg/kg cutanée lapin |
| Acétate d'éthyle | 16000 ppm 6 heures rat | 5600 mg/kg rat orale |
| Xylène | 6350 ppm 4 heures rat | >3523 mg/kg rat orale |
| Dioxyde de titane | >6.8 mg/L (4 hr) | 10,000 mg/kg (orale, rat) 10,000 mg/kg (cutanée, lapin) |
| Éthylbenzène | Aucune données | 3,500 mg/kg rat orale |
| Voie d'exposition..... | Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. | |
| Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | | |
| Effets d'une exposition aiguë..... | Aspiration du liquide dans les poumons peut causer une pneumonie chimique. Corrosif pour les yeux. Contact avec les yeux peut causer une grave irritation. Peut endommager les yeux. Provoque une irritation cutanée. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Nocif par inhalation. L'inhalation de vapeurs provoque irritation de nez, gorge et des voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer somnolence ou vertiges. Methanol: L'intoxication débute par une dépression du système nerveux central se traduisant par une narcose, suivie d'une période de latence asymptomatique qui dure généralement de 12 à 24 heures. L'acidose métabolique s'installe et apparaissent alors | |

PRODUIT: PF 652C APPRET INCRUSTANT 2K**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

| | |
|---|--|
| Effets d'une exposition aiguë..... | des symptômes tels que des maux de tête, des vertiges, des nausées et des vomissements. Ceci est suivi, dans les cas plus graves, par des douleurs abdominales et musculaires ainsi que des difficultés respiratoires. On observe également des troubles tels que la vision brouillée, la photophobie, l'altération du réflexe pupillaire et des douleurs aux yeux. Dépendamment du degré d'intoxication, ces troubles peuvent être réversibles ou évoluer vers une détérioration de la vision pouvant aller à la cécité dans les cas graves, surtout par ingestion. L'apparition de ces symptômes coïncide avec le développement de l'acidose métabolique. Dans les cas graves, on observe une progression vers le coma et la mort qui survient habituellement par insuffisance respiratoire. |
| Effets d'une exposition chronique..... | Respirer de fortes concentrations de vapeur peut causer des effets anesthésiques et effets graves pour la santé. Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant ce produit peut être nocif ou mortel. Contact cutané prolongé ou répété peut causer de séchage ou gerçures de la peau. |
| Cancérogénicité de la matière..... | Est classé comme un cancérigène connu pour les animaux A3. L'alcool éthylique est considéré comme un A3 pour animaux cancérigène et est classé par l'IARC dans le groupe 1. CIRC a classé le toluène comme un groupe 3 (inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme); ACGIH a classé le toluène comme un groupe A4 (non classifiable comme un cancérigène pour les humains). Xylène a été classé par l'IARC comme un groupe 3; Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. L'alcool isopropylique est classé par l'IARC comme cancérigène du groupe 3; Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Ce produit contient du talc non amiantiforme, qui est classé comme groupe 3 (inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme) par le CIRC. |
| Effets sur la reproduction..... | Le toluène est foetotoxique chez le rat et la souris à des niveaux toxiques pour la mère. L'exposition prolongée et répétée des animaux gravides (> 1500 ppm) au toluène ont été signalés à entraîner des effets néfastes du développement foetales. L'exposition de niveau élevée au xylène dans certaines études animales ont provoqué des effets sur la santé sur l'embryon/fœtus en développement. On ne connaît pas la pertinence de ceci pour les humains. Le méthanol est tératogène et embryotoxique aux animaux. |
| Capacité de sensibilisation de la matière.. | Aucun signalé. |
| Toxicité pour certains organes cibles | Peut causer la somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires. Risque avéré d'effets graves pour les organes. |

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

| | |
|-----------------------------------|--|
| Écotoxicité..... | Données sur les produits non disponibles. |
| Persistence et dégradation..... | Données sur les produits non disponibles. |
| Potentiel de bioaccumulation..... | Données sur les produits non disponibles. |
| Mobilité dans le sol..... | Données sur les produits non disponibles. |
| Autres effets nocifs..... | Prévenir l'entrée dans les eaux, les eaux usées ou le sol. |

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|---|--|
| Renseignements concernant la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination et les méthodes d'élimination, y compris en ce qui concerne les emballages contaminés | Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations fédérales, provinciales/d'État et les règlements locaux. Conteneurs vides doivent être manipulés avec soin en raison des résidus de produits. |
|---|--|

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|--|---|
| TMD..... | UN1263 - MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES - classe 3 - groupe d'emballage II - ce produit est conforme à l'exemption de quantité limitée lorsqu'elles sont emballés dans des contenants de moins de 5 litres. |
| Classification du DOT (route)..... | UN1263 -MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES - classe 3 - groupe d'emballage II - Ltd Qty (1 litre). Se référer à 49CRF 172.101 pour les exigences supplémentaires non-vrac emballage. |
| Classification de l'IATA (Air)..... | UN1263 - MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES - classe 3 - groupe d'emballage II. Quantité limitée. Ne pas livrer par avion sans vérifier les règlements IATA appropriés. |
| Classification de l'IMDG (maritime)..... | UN1263 - MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES - classe 3 - groupe d'emballage II - EmS: F-E S-E. Quantité limitée. Vérifier la réglementation IMDG pour les exemptions de quantité limitée. |
| Polluant marin..... | Non. |
| Preuve de la Classification..... | Conformément à la partie 2.2.1 du règlement sur le transport de marchandises dangereuses (2 juillet 2014) - nous confirme que la classification de ce produit est exacte. . |

PRODUIT: PF 652C APPRET INCRUSTANT 2K**SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

| | |
|--|---|
| Statut de la LCPE..... | Ce produit est répertorié sur la Liste intérieure de substances (LIS). |
| Statut de l'Inventaire TSCA..... | Tous les composants sont répertoriés. |
| OSHA..... | Ce produit est considéré comme dangereux par l'OSHA Hazard Communication Standard. |
| SARA Title III | |
| Section 302 - substances extrêmement ... dangereuses | Aucun. |
| Section 311/312 - catégories de danger... | Santé immédiate, différé, risque d'incendie. |
| Section 313..... | Alcool butylique. Éthylbenzène. Alcool isopropylique. Méthanol. Composés du nickel. Toluène. Xylène. Composés du zinc. |
| 40CFR63 de polluants atmosphériques ... dangereux EPA | Composés d'arsenic. Composés du chrome. Éthylbenzène. Composés du manganèse. Méthanol. Composés de nickel. Toluène. Xylène. |
| Proposition 65 de la Californie..... | *** ! AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris [voir ci-dessous], identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. (Chrome (composés hexavalents)) (D). (Méthanol). (Toluène). *** ! AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris [voir ci-dessous], identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. (Arsenic (composés inorganiques d'arsenic)). (Chrome (composés hexavalents)). (Éthyl benzène). (Composés de nickel). (Dioxyde de titane - aéroporté, indépendant des particules de taille inhalable). Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov . |

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

| | |
|---|---|
| Préparé par: | AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES. Trivalent Data Systems Ltd. www.trivalent.com . |
| Numéro de téléphone : | (800) 387-7981. |
| Avertissement:..... | AVERTISSEMENT : Toutes les informations figurant dans les présentes sont issues des données obtenues par l'expérience et des sources techniques reconnues. Au meilleur de nos connaissances, il est considéré comme correct à partir de la date de délivrance, mais nous ne faisons aucune représentation quant à leur exactitude ou le caractère suffisant et ne suggèrent ni garantir que tous les risques énumérés ici sont les seuls qui existent. Informations sur les dangers qu'il contient sont offert uniquement pour le compte de l'utilisateur, sous réserve de sa propre enquête et la vérification de la conformité avec les règlements applicables, y compris l'utilisation sécuritaire du produit dans toutes les conditions prévisibles. L'information ne concerne que le produit désigné dans les présentes et ne se rapporte pas à son utilisation en combinaison avec tout autre matériel ou tout autre procédé. |
| Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité | 2021-02-26 |